

Entreprises de spectacles

Une fréquence et une gravité d'accidents relativement basses

Sous la dénomination « Entreprises de spectacles » sont regroupées les activités du groupe « Création, édition, fabrication, diffusion de supports audiovisuels », qui incluent les artistes pour toutes leurs activités et auxquelles est encore adjointe l'activité « Services annexes des spectacles ». Cet ensemble regroupe 207 634 salariés et a connu, en 2006, 1 737 accidents avec arrêt. L'indice de fréquence est de 8,37 accidents pour 1 000 salariés, soit un salarié sur 120 victime d'accident du travail. Ce niveau du risque reste relativement faible comme le montrent le taux de fréquence de 8,92 et le taux de gravité de 0,49, comparés à la moyenne nationale, respectivement, 25,7 et 1,27 en 2006. Ces accidents avec arrêt sont à l'origine de 96 126 journées perdues par incapacité temporaire et on compte encore 158 accidents avec



incapacité permanente et cinq décès. Le coût pour l'ensemble des risques concernés s'élève à 14,7 millions d'euros, dont plus de 56% sont impu-

tables aux seuls artistes et services annexes des spectacles. Le taux net de cotisation 2008 pour ces deux dernières activités est respectivement de 1,90% et 2,20%.

Encore en 2006, il est dénombré 28 cas de maladies professionnelles reconnues, parmi lesquelles 27 affections périarticulaires et une surdité. Les accidents sont dus aux emplacements de travail – accidents de plain-pied (22,8%) et chutes de hauteur (12,7%) –, aux manutentions manuelles (20,2%), aux véhicules (5,1%), aux masses en mouvement (3,3%), aux outils (2,0%) ou aux machines (1,2%). Notons encore que 31% de ces acci-

dents relèvent d'autres causes (rixes, attentats, incendies ou non classés...). L'ensemble des accidents touche principalement les membres inférieurs (31,7%), le tronc (17,6%), des localisations multiples (12,6%), les mains (11,6%), les membres supérieurs (10,5%), les pieds (8,5%), la tête (4,1%). Ils provoquent le plus souvent des contusions (25,2%), des douleurs lumbagos (21,4%), des fractures (8,1%), des plaies (7,8%), des déchirures (4,3%)...

Entreprises de spectacles

Effectifs	207 634 salariés
Accidents avec arrêt	1 737
Indice de fréquence	8,37 (tous CTN : 39,4)
Taux de fréquence	8,92 (tous CTN : 25,7)
Taux de gravité	0,49 (tous CTN : 1,27)
Indice de gravité	9,04 (tous CTN : 17,7)
Maladies professionnelles	28
Coût à la profession	3,7 millions d'euros

Jean-Claude Bastide

Récits d'accidents

Ces récits sont adaptés des comptes rendus d'accidents collectés par la base de données Épicea.

Survoleur

La victime, chef opérateur caméraman, intermittent du spectacle, effectuait un film publicitaire à bord d'un hélicoptère dans lequel avaient également pris place le pilote et un réalisateur. Alors qu'ils survolaient en rase-mottes le cours d'une rivière, l'hélicoptère a heurté un câble suspendu au-dessus de l'eau provoquant sa chute : il a coulé à pic. Ce câble servait vraisemblablement à du débardage de bois et n'était plus utilisé depuis plusieurs années. Le pilote et le réalisateur ont réussi à s'extirper de l'appareil et à rejoindre la berge. En revanche, le chef-opérateur est resté coincé, harnaché sur son siège. Les équipes de pompiers et de plongeurs ont mis plusieurs heures à repérer l'épave qui se trouvait à 18 mètres de fond. Ce n'est que 5 heures plus tard que le corps sans vie de la victime a été ramené à la surface.

Trapèze

La victime, une femme de 20 ans, trapéziste, a chuté alors qu'elle répétait un nouveau numéro volant. La longe, insuffisamment tendue, était retenue par un aide peu expérimenté pour ce genre d'exercice. Le heurt de la tête de la victime sur le tapis a été de gravité minime.

Groupe électrogène

La victime, régisseur, travaillait sur un trottoir. Ses collègues, basés à proximité, ne le voyant plus depuis un moment à son poste de travail se sont approchés de son véhicule, fermé à clé de l'intérieur.

Ils ont entendu un bruit de moteur à l'intérieur. Inquiets, ils ont forcé l'ouverture et découvert la victime inanimée et un groupe électrogène en marche à l'intérieur du véhicule. Asphyxiée par les gaz d'échappement qui se sont répandus dans le véhicule, la victime est décédée.

Manutention

La victime, âgée de 55 ans, intermittent du spectacle, est spécialisée dans le montage des éléments de scène et décors de spectacle, sous la qualification de technicien de structure. Elle assurait pour le compte d'une société la mise en place du décor d'un spectacle sur un terrain de sport de football, sous un chapiteau. Elle a commencé vers 9 h à décharger les camions et à monter les décors, encadrée par les équipes qui suivent la tournée. Elle a effectué ces travaux durant toute la matinée, avec de longues périodes d'attente en raison de problèmes d'organisation des travaux. Il était 13 h 30 quand l'équipe en charge du travail a entrepris de mettre en place une estrade sur la scène. Cette opération était la toute dernière à effectuer dans le cadre de la mise en place du décor et devait être

immédiatement suivie par la pause repas. L'estrade, d'une dimension approximative de 6 m x 2 m x 0,2 m et d'un poids estimé de 1 000 kg, a été acheminée depuis un camion jusqu'à la scène par un chariot élévateur, suspendue aux fourches de l'engin par des sangles. Cette estrade a été posée sur la scène, puis des personnes l'ont fait glisser à l'aide de roulettes jusqu'à son emplacement final. Celle-ci étant positionnée à l'envers (partie inférieure vers le haut), 10 à 12 personnes de l'équipe de tournée et de la société ont entrepris de la retourner pour la placer dans sa position finale. Pour cela, ces personnes, dont la victime, ont saisi l'estrade par l'un de ses grands côtés, l'ont relevée, puis l'ont fait redescendre dans le sens normal de dépose en la faisant basculer au sol. À quelques centimètres du contact avec le sol, ces personnes ont alors lâché simultanément l'estrade sous l'ordre de l'un d'eux et retiré leurs mains. La partie inférieure de l'estrade est constituée d'une cornière

métallique d'environ 2 cm de large et est équipée de pieds d'environ 1 cm de hauteur permettant d'éviter un coincement des doigts en raison des défauts de planéité de la scène ou de la déformation de l'estrade. La victime, qui n'avait vraisemblablement pas lâché l'estrade en même temps que les autres porteurs, a alors ressenti tout le poids de l'estrade et a eu le réflexe de glisser le bout de sa chaussure de sécurité sous le rebord pour pouvoir dégager ses mains. Elle a alors eu le doigt coincé entre la cornière métallique et la coque située au bout de sa chaussure de sécurité. Ressentant une violente douleur, elle a immédiatement retiré sa main et a constaté que la dernière phalange de l'index de sa main droite avait été très fortement abîmée, la peau et la chair ayant été arrachées. Malgré une prise en charge rapide et la récupération de la partie de doigt arrachée, il a été procédé à l'amputation de la dernière phalange de l'index de la main droite de la victime.

